

**MAIRIE DE RICHEMONT**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**4 AVRIL 2019**

**Président** : Monsieur TUSCH Roger, Maire

**Membres Présents** : Mme BELOTTI D. – M. ROHR – Mme POESY – M. VALSETTI – M. ZORATTI – Mme FRITZ – Mme HERGOTT – M. SEILER – Mme FRIDRICK – Mme ZANONI – M. MUNSCH – M. SCHMELTER – Mme MONIER – M. QUEUNIEZ – Mme LIEDECKE – M. BELOTTI N.

**Excusées** : Mme REEB (procuration M. le Maire)  
Mme CORAZZIN (procuration Mme POESY)

Convocation faite le 28 mars 2019  
Secrétaire de séance : M. BELOTTI Nicolas



En cours de réunion, arrivés au point **14 – Psychologue scolaire de secteur – Demande de subvention pour l'acquisition d'un logiciel de travail**, M. le Maire décide de retirer ce point de l'ordre du jour de la présente séance et demande à Mme POESY de solliciter auprès du RASED un dossier plus complet sur cette aide.

- ♦ -

**ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 24 JANVIER 2019**

Madame BELOTTI propose au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 24 janvier 2019 qui a été transmis à tous les conseillers.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ADOpte** le procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2019.

- ♦ -

**10/2019 : ALIENATION DE TERRAINS EXPLOITABLES EN GRAVIERE**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de céder à la société GRANULATS VICAT – 4, rue Aristide Bergès – Les Trois Vallons – 38081 L'ISLE D'ABEAU, les parcelles ci-dessous désignées :

Section	Parcelle	Superficie
21	56	00 ha 22 a 00 ca
21	57	00 ha 22 a 01 ca
21	78	01 ha 00 a 54 ca

24	1	09 ha 69 a 66 ca
24	32	00 ha 03 a 96 ca
24	40	00 ha 03 a 97 ca
24	41	00 ha 03 a 98 ca
24	42	00 ha 03 a 98 ca
24	43	00 ha 03 a 98 ca
24	44	00 ha 04 a 00 ca
24	45	00 ha 04 a 00 ca
24	46	00 ha 04 a 00 ca
24	47	00 ha 04 a 00 ca
24	48	00 ha 04 a 00 ca
<b>TOTAL</b>		<b>11 ha 54 a 08 ca</b>

**DIT** que le prix de cette aliénation s'élève à la somme de 850 194.00 € (Huit cent cinquante mille cent quatre-vingt-quatorze euros).

**DIT** que le cahier des charges accepté par la société précitée constitue le compromis de vente. La vente sera finalisée à l'extinction des conditions suspensives et en tout état de cause avant le 31 Décembre 2021.

**DIT** que la présente aliénation sera confiée à la SCP GANGLOFF – BESTIEN, GANGLOFF et GALY de FLORANGE, pour établissement de l'acte notarié.

**AUTORISE** M. le Maire, ou en cas d'empêchement, M. ROHR Jean-Pierre, Adjoint au Maire, à faire toutes les diligences et à signer toutes les pièces nécessaires pour aboutir à cette aliénation, y compris l'acte notarié.

**DIT** Qu'en raison de la proximité du site avec les véloroutes, il ne sera pas procédé aux travaux d'exploitation les week-ends et jours fériés.

- ♦ -

### **11/2019 : ALIENATION DE TERRAINS SITUES EN ZONES Nj ET 1AU DU PLU**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de céder les parcelles sises, section 7 n° 554 à 572, section 12 n° 460, 461, 463 à 469, 471 et 472 et section 13 n° 153, aux personnes ci-dessous désignées :

Acquéreur	Section	Parcelle	Superficie Zone NJ	Superficie Zone 1AU
M. et Mme LAUTERBACH Guillaume	7	554		2,44
	7	555	12,35	
M. et Mme MELARD Philippe et Corine	7	556	8,5	
	7	557		1,61
M. et Mme TOUNSI Karim et Samira	7	558		1,03
	7	559	7,5	
M. et Mme VENDRAMIN Louis	7	560	7,81	
	7	561		0,7
M. et Mme BRUGUERA Julien et Coralie	7	562		0,67
	7	563	7,57	
M. LIMONIER Frédéric et Mme SEMINERIO Stéphanie	7	564	7,45	
	7	565		0,66

M. ALAIMO Joseph et Mme MONTANTI Sandy	7	566		0,67
	7	567	7,37	
M. et Mme MULLER Christophe et Delphine	7	568	4,35	
M. WEINSBERG Jean-Marie	7	569	4,31	
M. PAPA Francesco	7	570	4,27	
M. VALSETTI Jean-Baptiste et Mme RINGWALD Carole	7	571	6,95	
M. SPATARO Vincent	7	572	1,39	
	12	460	5,83	
M. GIRARDIN Guillaume et Mme ANTOINE Jessica	12	461	4,76	
M. NAPOLI Carmelo	12	463	7,52	
M. THOMAS Geoffrey et Mme NARPOZI Maud	12	464	6,46	
M. et Mme ORIHEL Patrice	12	465	5,04	
M. et Mme GALLO Mario	12	466	4,30	
M. DURANDET Alain	12	467	4,55	
M. et Mme SATORI Jean-Paul	12	468	5,04	
M. KOBOLD Jean-Charles	12	469	7,18	
M. NAO Denis	12	471	6,55	
M. HESSE Eric	12	472	1,02	
	13	153	5,11	
<b>TOTAL</b>			<b>143,18</b>	<b>7,78</b>

**RAPPELLE**

les prix fixés pour ces aliénations :

- ✓ 3,00 € le m<sup>2</sup> pour les parcelles situées en zone Nj
- ✓ 20,00 € le m<sup>2</sup> pour les parcelles situées en zone 1AU

**DIT**

que les frais se rapportant à ces aliénations seront à la charge des acquéreurs.

**DESIGNE**

la SCP BESTIEN, GANGLOFF et GALY de FLORANGE pour établir les actes notariés.

**AUTORISE**

M. le Maire, ou en cas d'empêchement, M. ROHR Jean-Pierre, Adjoint au Maire, à faire toutes les diligences et à signer toutes les pièces nécessaires pour aboutir à ces aliénations, y compris les actes notariés.

- ♦ -

**12/2019 : ACQUISITION DE TERRAIN**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE**

l'acquisition de la parcelle sise section 6 n° 284 d'une superficie de 1 are 53 centiares à l'euro symbolique.

**DIT**

que la présente acquisition sera confiée à la SCP GANGLOFF – BESTIEN, GANGLOFF et GALY de FLORANGE, pour établissement de l'acte notarié.

**AUTORISE**

M. le Maire, ou en cas d'empêchement, M. ROHR Jean-Pierre, Adjoint au Maire, à faire toutes les diligences et à signer toutes les pièces nécessaires pour aboutir à cette acquisition, y compris l'acte notarié.

- ♦ -

### **13/2019 : BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

- **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DES COLLECTIONS**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution de cette subvention.

**S'ENGAGE** à acquérir les ouvrages au titre communal et à porter cette subvention au budget communal.

- ♦ -

### **14/2019 : DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE « EAUX PLUVIALES » REPRESENTANT LA COMMUNE AU SIAVO**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DESIGNE** M. ROHR Jean-Pierre, délégué titulaire de la Commune au SIAVO pour la compétence « eaux pluviales ».

- ♦ -

### **15/2019 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 13 FEVRIER 2019**

- ✓ **MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VU** les conclusions de la CLECT qui s'établissent comme suit :

- ✓ **Compétence Eaux Pluviales :**  
A l'unanimité, les membres de la CLECT décident que les dépenses arrêtées à 269 419.47 € (réparties entre les Communes concernées) seront déduites à compter de l'année 2019 des attributions de compensation communales avec un étalement sur quatre années ;
- ✓ **Evaluation des recettes provenant de la différence entre la diminution de la contribution au SDIS et le coût du contrôle des bornes incendie :**  
A l'unanimité, les membres de la CLECT décident que l'excédent de 3.00 € par borne (différence entre la diminution de la contribution des collectivités de 13.00 € par borne et par an et le coût de contrôle de 10.00 € par borne et par an) ne donne pas lieu à une augmentation des attributions de compensation communales ;
- ✓ **Compétence Gens du Voyage (Aire d'accueil de Mondelange) :**  
A l'unanimité, les membres de la CLECT décident de soustraire annuellement de l'attribution de compensation de la Commune de Mondelange la somme de 25 902.39 € (charge annuelle résiduelle de l'emprunt souscrit par la Commune de Mondelange pour la période 2019 à 2034 pour financer les investissements nécessaires à la construction d'une Aire d'Accueil des Gens du Voyage) jusqu'au 31 décembre 2034 ;
- ✓ **Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations –Charges transférées de l'emprunt de la digue de Hauconcourt :**  
A l'unanimité, les membres de la CLECT décident d'interrompre la ponction annuelle de 119 873.00 € (charge annuelle de l'emprunt souscrit par ladite Commune pour la construction d'une digue) sur l'attribution de compensation de la Commune de Hauconcourt, à compter de l'année 2037, première année pleine d'extinction dudit prêt.

**APPROUVE** le rapport de la CLECT du 13 février 2019, modifiant comme suit les attributions de compensation (AC) :

Communes	Charges Eaux pluviales	Charges eaux pluviales lissées sur 4 ans	Charges empruntaire accueil gens du voyage Mondelange jusqu'en 2034	Charges emprunt digue Hauconcourt jusqu'en 2036	AC 2019 applicable	AC 2019 révisée	AC 2020,2021, et 2022 applicables	AC 2020,2021, et 2022 révisées	AC 2023 et années suivantes applicables	AC 2035 et 2036 applicables	AC 2037 et années suivantes applicables
Agancy	4 206.40	1 051.60			554 992.00	553 940.40	554 992.00	553 940.40	554 992.00	554 992.00	554 992.00
Antilly	398.19	99.55			21 775.00	21 675.45	21 775.00	21 675.45	21 775.00	21 775.00	21 775.00
Ay sur Moselle	3 974.92	993.73			531 218.00	530 224.27	531 218.00	530 224.27	531 218.00	531 218.00	531 218.00
Chally-lès-Ennery	2 496.36	624.09			105 722.00	105 097.91	105 722.00	105 097.91	105 722.00	105 722.00	105 722.00
Charly Oradour	7 042.28	1760.57			135 399.00	133 638.43	135 399.00	133 638.43	135 399.00	135 399.00	135 399.00
Ennery	236.50	59.13			1 354 264.00	1 354 204.88	1 354 264.00	1 354 204.88	1 354 264.00	1 354 264.00	1 354 264.00
Fèves	2 903.03	725.76			349 388.22	348 662.24	349 388.00	348 662.24	349 388.00	349 388.00	349 388.00
Flévy	2 490.31	622.58			307 147.00	306 524.42	307 147.00	306 524.42	307 147.00	307 147.00	307 147.00
Gandrang	31 575.00	7 893.75			1 316 816.00	1 308 922.25	1 316 816.00	1 308 922.25	1 316 816.00	1 316 816.00	1 316 816.00
Hagondange					3 530 529.00	3 530 529.00	3 530 529.00	3 530 529.00	3 530 529.00	3 530 529.00	3 530 529.00
Hauconcourt				119 873.00	1 088 447.00	1 088 447.00	1 208 320.00	1 208 320.00	1 208 320.00	1 208 320.00	1 328 193.00
Maizières-lès-Metz	98 497.34	24 624.34			3 962 672.55	3 938 050.67	3 962 675.00	3 938 050.67	3 962 675.00	3 962 675.00	3 962 675.00
Malroy	2 122.68	530.67			114 686.00	114 155.33	114 686.00	114 155.33	114 686.00	114 686.00	114 686.00
Mondelange	74 093.65	18 523.41	25 902.39		1 680 210.00	1 635 784.2	1 680 210.00	1 635 784.2	1 654 307.61	1 680 210.00	1 680 210.00
Norroy-le-Veneur					289 124.00	289 124.00	289 124.00	289 124.00	289 124.00	289 124.00	289 124.00
Plesnois	1 966.05	491.51			235 752.00	235 260.49	235 752.00	235 260.49	235 752.00	235 752.00	235 752.00
Richemont	29 248.68	7 312.17			894 952.00	887 639.83	894 952.00	887 639.83	894 952.00	894 952.00	894 952.00
Semécourt	5 290.26	1 322.57			657 426.00	656 103.44	657 426.00	656 103.44	657 426.00	657 426.00	657 426.00
Talange					1 293 246.00	1 293 246.00	1 293 246.00	1 293 246.00	1 293 246.00	1 293 246.00	1 293 246.00
Trémery	2 877.82	719.46			673 443.00	672 723.55	673 443.00	672 723.55	673 443.00	673 443.00	673 443.00
	<b>269 419.47</b>	<b>67 354.87</b>			<b>19 097 211.00</b>	<b>19 003 953.74</b>	<b>19 217 084.00</b>	<b>19 123 826.74</b>	<b>19 191 181.61</b>	<b>19 217 084.00</b>	<b>19 336 957.00</b>

- ♦ -

## **16/2019 : COMMUNAUTE DE COMMUNES « RIVES DE MOSELLE »**

### **✓ DEBAT SUR LE RAPPORT D'OBSERVATION DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est transmis à notre Commune le 13 février 2019.

**EMET** les observations suivantes :

- Au regard de l'aisance financière dont bénéficie « Rives de Moselle », ne serait-il pas envisageable de réduire la pression fiscale qui pèse sur les ménages et les entreprises ?
- Pourquoi recourir à l'emprunt pour les projets d'investissement alors que la Communauté de Communes a les moyens de financer les investissements avec ses fonds propres ?
- Il serait appréciable de demander à la Direction Générale des Finances Publiques, une analyse financière de Rives de Moselle, **qui serait communiquée à l'ensemble des Communes membres ;**
- Enfin, il serait judicieux, avant la mise en œuvre de ses projets d'investissement, que la Communauté de Communes sollicite la Direction Générale des Finances Publiques, pour la réalisation d'analyses prospectives.

**DEPLORE** le manque de transparence, dû à un défaut de communication, sur la situation financière de la Communauté de Communes « Rives de Moselle »

**DEMANDE** à Rives de Moselle de prendre en compte les observations ci-dessus énumérées et d'y apporter des éléments de réponse.

- ♦ -

**17/2019 : COMMUNAUTE DE COMMUNES « RIVES DE MOSELLE »**

✓ **AUTORISATION DE DEFRIchement DE PARCELLES**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le défrichement des parcelles cadastrées 281 (section 5), 137 (section 4), 155 (section 3) et 128 (section 30).

**AUTORISE** la Communauté de Communes « Rives de Moselle » à défricher les parcelles ci-dessus énumérées.

**DONNE** pouvoir et mandat au Président de la Communauté de Communes « Rives de Moselle » pour déposer la demande d'autorisation de défrichement sur les terrains mentionnés et de signer tous les documents s'y rapportant, pour représenter la Commune lors des visites sur place, pour réaliser les travaux de défrichement et pour être le bénéficiaire désigné de l'arrêté préfectoral d'autorisation de défrichement dans le respect de la réglementation.

**EMET** un avis favorable au défrichement des parcelles n'appartenant pas à la Commune, situées sur le ban communal et cadastrées 255 (section 3), 129 et 130 (section 30), sous réserve de l'accord préalable des propriétaires.

- ♦ -

**18/2019 : CONVENTION AVEC LE CENTRE INTERENTREPRISES DE SANTE AU TRAVAIL**

Après avoir pris connaissance des termes de la convention et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTÉ** la convention telle que proposée par le CIST.

**AUTORISE** M. le Maire à la signer en tant que représentant de la Commune.

- ♦ -

**19/2019 : ACTIVITE SNOWHALL DU GROUPE SCOLAIRE**

✓ **COMPLEMENT DE PARTICIPATION FINANCIERE**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**REITERE** la participation financière à l'activité Snowhall du Groupe Scolaire décidée par délibération n° 46/2018 pour l'année 2018/2019 à concurrence de 50 % des droits d'entrée.

**DIT** qu'il convient d'ajouter à cette participation la prise en charge de 50 % des frais de transport aller/retour de l'école au Snowhall.

**DIT** que les sommes correspondantes seront versées sur le compte de la coopérative scolaire « G.Lenôtre » à la fin de l'activité.

- ♦ -

## **20/2019 : SUPPRESSION DU SERVICE DE RAMASSAGE SCOLAIRE DANS RICHEMONT**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de supprimer le service actuel de ramassage scolaire.

**DIT** qu'un nouveau service de ramassage scolaire sera mis en place uniquement pour les enfants fréquentant le service périscolaire, pour les trajets :

- ✓ écoles/service périscolaire, allers et retours sur la pause méridienne et,
- ✓ écoles/service périscolaire sur le trajet du soir.

- ♦ -

## **21/2019 : FORET COMMUNALE**

- ✓ **PROGRAMME DES TRAVAUX 2019**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** l'exécution du programme des travaux estimés, pour l'exercice 2019, à la somme de 15 440.00 € H.T.

- ♦ -

## **COMPTE DE GESTION 2018**

- ✓ **22/2019 : BUDGET PRINCIPAL**
- ✓ **23/2019 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « BERG VI »**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité que les comptes de gestion 2018 du Budget principal et du Budget annexe du lotissement « Berg VI », dressés par le Comptable du Trésor, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

- ♦ -

## **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 PRESENTES PAR M. LE MAIRE**

- . **24/2019 : BUDGET PRINCIPAL**
- . **25/2019 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « BERG VI »**

Les Comptes Administratifs 2018 de la Commune (Budget principal) et du Budget annexe du lotissement « Berg VI » sont adoptés, à l'unanimité.

- ♦ -

## **26/2019 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018**

### **. BUDGET GENERAL**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- |  |                |
|--|----------------|
| - Affectation en réserves R 1068 en investissement ..... | 565 095.68 €   |
| - Report de fonctionnement R 002 .....                   | 1 015 000.00 € |

- ♦ -

## 27/2019 : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**FIXE** les taux d'imposition des taxes directes locales à percevoir au titre de l'année 2019, comme suit :

➤ Taxe d'habitation	6.96 %
➤ Taxe Foncière sur les propriétés bâties	3.67 %
➤ Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	44.10 %

- ♦ -

## 28/2019 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2019

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCORDE** les subventions suivantes :

➤ Centre Communal d'Action Sociale	55 410.00 €
➤ Amicale du personnel communal	3 500.00 €
➤ Association des aviculteurs	200.00 €
➤ Association « Les vétérans »	250.00 €
➤ Coopérative scolaire « G. Lenôtre »	840.00 €
➤ Coopérative scolaire de l'école maternelle	380.00 €
➤ Entente Sportive	10 000.00 €
➤ Judo-Club	5 000.00 €
➤ Arts martiaux	500.00 €
➤ Maison des Jeunes et de la Culture	5 000.00 €
➤ Société de pêche « La Carpe »	840.00 €
➤ Tennis-Club	5 000.00 €
➤ M'Tes Baskets	300.00 €
➤ La boxe pour tous	550.00 €
➤ Association des Parents d'élèves	400.00 €
➤ Association des donneurs de sang bénévoles	300.00 €
➤ Association des Secouristes Français Croix Blanche de Richemont (ASFCBR)	1 000.00 €
➤ Le Souvenir Français	10.00 €
➤ Vie Libre	350.00 €
➤ Accordange de Gandrange	800.00 €
➤ Croix Rouge Française	50.00 €
➤ Vie et Culture	160.00 €
➤ Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie (FNACA Section d'Hagondange)	80.00 €
➤ Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP)	80.00 €
➤ Mission Locale du Nord Mosellan	822.00 €
➤ Secours Populaire Français	50.00 €
➤ Association Uckangeoise des Préretraités et Anciens Retraités (AUPAP)	200.00 €
➤ Association Socio Educative du Lycée St Exupéry – Fameck	68.00 €
➤ Les restos du cœur	830.00 €
➤ Ligue contre le cancer	50.00 €

- ♦ -

### **29/2019 : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES – ANNEE 2019**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCORDE** les subventions exceptionnelles suivantes :

➤ Amicale du personnel communal	3 000.00 €
➤ Maison des Jeunes et de la Culture	39 705.00 €
➤ Société de Pêche « La Carpe »	1 700.00 €
➤ Tennis Club	2 000.00 €
➤ M'tes Baskets	2 000.00 €
➤ Association des Parents d'élèves de RICHEMONT (APER)	600.00 €
➤ Association des Donneurs de Sang Bénévoles	100.00 €
➤ Le Souvenir Français	40.00 €
➤ Vie et Culture	200.00 €

- ♦ -

### **30/2019 : SUBVENTIONS POUR FRAIS SCOLAIRES**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer pour l'année scolaire 2019/2020, une participation pour frais scolaires aux enfants de RICHEMONT fréquentant les écoles publiques et privées, à temps complet, au-delà de l'école primaire (collèges, lycées, lycées techniques, CES, institutions privées et établissements d'enseignement supérieur, ...), répartie de la façon suivante :

➤ de la 6 <sup>ème</sup> à la 3 <sup>ème</sup>	90.00 €
➤ de la seconde au BAC	150.00 €
➤ études supérieures	230.00 €

- ♦ -

### **31/2019 : BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL**

Après examen détaillé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ADOpte** le Budget Primitif tel que proposé qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

▪ 4 089 562.70 €	pour la section de Fonctionnement
▪ 2 025 689.00 €	pour la section d'Investissement

- ♦ -

### **32/2019 : BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « BERG VI »**

Après examen détaillé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ADOpte** le Budget Primitif tel que proposé qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

▪ 9 231 159.77 €	pour la section de Fonctionnement
▪ 8 541 466.07 €	pour la section d'Investissement

- ♦ -

## **33/2019 : INFORMATION DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT**

Le Conseil Municipal,

**PREND NOTE** des décisions prises et qui sont les suivantes :

### **Les marchés suivants ont été attribués :**

- ✓ Réalisation du bulletin municipal 2018
  - Imprimerie L'HUILLIER pour 3 130.00 € H.T.
- ✓ Dépannage feux tricolores route nationale
  - CITEOS pour 529.00 € H.T.
- ✓ Sortie neige ALSH février 2019
  - FOL PEP pour 393.75 € H.T.
- ✓ Cocktail pour réunion conseil communautaire
  - DOLLEZ pour 738.64 € H.T.
- ✓ Remplacement vase d'expansion chaudière salle des Fêtes Sécheret
  - ENERLOR pour 703.10 € H.T.
- ✓ Remplacement du régulateur sur chaudière vestiaires foot rue du Stade
  - ENERLOR pour 1 261.09 € H.T.
- ✓ Marquages routiers divers sur la Commune
  - TONIAZZO pour 1 165.00 € H.T.
- ✓ Accompagnement pour mise en conformité RGPD
  - OCI INFORMATIQUE ET DIGITAL pour 7 800.00 € H.T.
- ✓ Achat de fournitures pour le service enfance
  - PICHON pour 467.36 € H.T.
- ✓ Achat de fleurs pour les espaces verts
  - ETS HORTICOLES MAGUY pour 2 210.00 € H.T.
- ✓ Affûtage de 3 taille-haies
  - HACKEL pour 110.75 € H.T.
- ✓ Achat de fournitures pour réparation tronçonneuse
  - HACKEL pour 69.17 € H.T.
- ✓ Achat de fournitures pour fabrication d'une rampe accès PMR au stade municipal
  - ARCELOR MITTAL pour 177.95 € H.T.
- ✓ Location d'une nacelle pour illuminations de Noël
  - DISTEL pour 1 056.00 € H.T.
- ✓ Création d'un bateau pour PMR rue de Bévangue
  - ELRES RESEAUX pour 2 000.00 € H.T.
- ✓ Achat de fuel pour Pépinville
  - SCHEIL pour 4 929,19 € H.T.

- ✓ Animation escape games à la bibliothèque
  - MISSION HOMESCAPE pour 250.00 € H.T.
- ✓ Contrat de maintenance logiciel info tech
  - JMBSOFT pour 600.00 € H.T.
- ✓ Peinture suite à sinistre aux vestiaires de l'aire de loisirs
  - EGPL pour 2 515.11 € H.T.
- ✓ Fournitures pour la maternelle
  - 10 doigts pour 538.90 € H.T.
- ✓ Atelier cinéma pour les mercredis récréatifs
  - LES COURTISANS pour 1 030.00 € H.T.
- ✓ Travaux de mise en conformité électrique au groupe scolaire et à Pépinville
  - SECURITECH pour 935.00 € H.T.
- ✓ Remplacement sondes allumage et de ionisation sur un aérotherme du complexe tennis
  - ENERLOR pour 306.56 € H.T.
- ✓ Achat de courroie pour tondeuse et chaîne pour tronçonneuse
  - LEMAT SERVICES pour 268.10 € H.T.
- ✓ Lame pour tondeuse
  - LEMAT SERVICES pour 74.10 € H.T.
- ✓ Achat de fleurs et fournitures diverses pour les espaces verts
  - PRODIVERT pour 1 504.30 € H.T.
- ✓ Achat de fleurs et fournitures diverses pour les espaces verts
  - PRODIVERT pour 3 127.00 € H.T.
- ✓ Mise à disposition d'un blowpatcher pour 2 jours
  - COLAS pour 6 400.00 € H.T.
- ✓ Achat de fuel pour Pépinville
  - CPE ENERGIES pour 5 832.00 € H.T.
- ✓ Visite du musée des illusions pour ALSH printemps
  - MUSEE DES ILLUSIONS pour 160.00 € H.T.
- ✓ Transport des enfants ALSH Printemps à Badaboum Terville
  - LCN voyages pour 150.00 € H.T.
- ✓ Transport des enfants ALSH Printemps à BEYREN LES SIERCK (Musée des illusions)
  - LCN voyages pour 216.67 € H.T.
- ✓ Audit de la centrale de traitement d'air de la salle des fêtes St Jacques
  - ENERLOR pour 243.32 € H.T.
- ✓ Entretien des espaces verts à Pépinville
  - ESAT DU JUSTEMONT pour 9 891.92 € H.T.

- ✓ Entretien des espaces verts du lotissement séniors
  - VINCENT PAYSAGE pour 8 130.00 € H.T.

- ♦ -

*Vu par Nous, M. Roger TUSCH, Maire de la Commune de RICHEMONT, pour être affiché le huit avril deux mil dix-neuf.*

Le Maire,  
Roger TUSCH